



Puis-je porter plainte contre paypal ?

Par **Spip**, le **30/07/2009** à **15:25**

Il y a de ça 3 jours, j'ai reçu un email de paypal me disant ceci : **"Nous avons toutes les raisons de croire qu'une tierce personne a eu accès à votre compte. Nous avons limité l'accès au compte paypal dans le cas où une tierce personne y aurait accédé sans autorisation"**.

Effectivement, quelques minutes plus tôt j'ai reçu 2 mails de paypal m'indiquant que 2 virements de mon compte vers celui de 2 personnes avaient été fait pour un montant avoisinant les 390€.

A ce moment là, les virements n'apparaissaient que sur mon compte paypal et pas encore sur mon compte CCP. Je ne pouvais donc pas encore faire opposition et porter plainte.

Par contre, quand je me suis rendu sur le site de paypal, j'ai « déposé une réclamation » en indiquant que j'étais totalement étranger à ces virements et qu'à aucun moment je ne les avais autorisés.

Cependant, le lendemain, donc hier, les sommes ont été débitées de mon compte. J'ai aussitôt fait opposition et ai fait une main courante (les policiers refusant que je porte plainte car « aux yeux de la loi » je ne suis « pas le propriétaire de la carte » qui est le lien entre mon compte paypal et mon compte CCP.)

Ce matin, j'ai contacté le service client en expliquant mon cas pour en savoir où en était la procédure. La personne que j'ai au téléphone me dit que Paypal a contacté les deux bénéficiaires et qu'ils (paypal) attendent une réponse de leur part. Mais moi ce que je retiens de la conversation, c'est ceci : au début quand je lui explique que mon compte a été piraté, **la personne que j'ai au téléphone me dit « Oui, oui, votre compte a été piraté il y a 3 jours ». Paypal savait donc, depuis le 27 juillet, jour où j'ai reçu les mails, que mon compte avait été piraté !**

Donc, si je résume, malgré le fait que :

– Paypal ait soupçonné que les deux débits étaient frauduleux (la preuve ils m'ont envoyé un mail et la personne au téléphone m'a confirmé qu'ils le savaient depuis le début)

- Paypal ait bloqué mon compte chez eux
- J'ai fait une réclamation auprès de paypal pour les deux opérations

...Paypal n'a pas bloqué, ni empêché les opérations de se faire et a quand même prélevé les 2 sommes sur mon compte (soit quand même près de 390€). Aux vues de tout ça (et c'est l'objet de ce message), est-ce que je peux porter plainte contre paypal ? Si oui pour quel motif ? « Prélèvements abusifs » ou autre ?

Merci de votre réponse.